



ASSISTANTE DES ELUS ET DE LA DIRECTION

Affaire suivie par : Laure BROCHETTO

☎ : 03 82 47 15 36

📠 : 03 82 22 62 61

✉ : lbrochetto@mairie-homecourt.fr

Réf. : Maire/RV/LB°

Homécourt, le 13 janvier 2025

Aux associations bénéficiaires de subventions communales

Objet : Contrat d'Engagement Républicain

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des documents en pièces jointes relatifs au **Contrat d'Engagement Républicain** mis en place par le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, qui vise à garantir le respect des principes de la République.

Désormais, toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément auprès d'une collectivité territoriale ou des services de l'Etat, doit s'engager, lors du dépôt de sa demande, à respecter les engagements qui figurent dans ce contrat.

Cette obligation nouvelle s'applique aux demandes de subventions publiques déposées à compter du 1^{er} janvier 2022, donc aux demandes déposées à l'occasion du vote du budget communal 2024.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'association qui souscrit à ce contrat doit en informer ses membres par tout moyen. Elle doit également veiller à ce que le contrat soit respecté par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles agissant en cette qualité, sous peine de voir sa responsabilité engagée.

De même, tout manquement ou non-respect des engagements figurant dans ce contrat pourra donner lieu au retrait, en tout ou partie, d'une subvention accordée, le terme de subvention désignant à la fois

les subventions en numéraire et les subventions en nature (mise à disposition à titre gracieux de locaux à titre permanent ou ponctuel, de matériel...).

Merci de nous retourner, le Contrat d'Engagement Républicain ci-joint dûment complété et signé **avec la demande de subvention.**

Comptant sur votre engagement dans le respect des valeurs qui fondent notre République, et participant à faire de notre commune un lieu de paix et de vivre ensemble.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Romain VALENTI,

Conseiller Municipal délégué à la
Commission Vie Associative.

Jean TONIOLO,

Maire.